



VICTOIRE DU CSE !

LE TRIBUNAL DONNE RAISON AUX SALARIÉS !!!

Le Tribunal de Moulins a rendu sa décision concernant le projet de la Direction de transférer une partie de la production à Blaichach (Allemagne).

La justice a donné raison au CSE !!!

Ce que le Tribunal a décidé :

Obligation d'ouvrir la procédure de consultation du CSE, sous astreinte de 30 000 € par jour de retard.

Obligation de transmettre au CSE toutes les informations nécessaires à cette consultation

Interdiction de mettre en œuvre le projet tant que la procédure de consultation n'est pas achevée (astreinte de 30 000 € par jour de retard).

Le Tribunal s'est réservé la liquidation de l'astreinte et a condamné l'entreprise à verser 5 000 € au titre des frais irrépétibles, ainsi que les frais d'avocat.

Une décision importante pour le respect de nos droits et des règles du dialogue social.

ARRÊT IMMÉDIAT DU SOUTIEN À BLAICHACH !!!

Afin de se conformer au jugement du Tribunal :

- Arrêt de toute commande de support à Blaichach
- Arrêt de toute livraison aux clients, depuis Moulins, de pièces produites à Blaichach
- Identification et blocage des stocks résiduels issus de Blaichach

Cette décision marque une étape importante.

Elle garantit le respect des droits des représentants du personnel et des salariés.

Vos élus vous tiendront informés des prochaines évolutions.

